

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 13 | 9 |

Date de la convocation
29 OCT. 2025

Date d'affichage
29 OCT. 2025

Objet de la Délibération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 032-213203011-20251105-202532CNVVF-DE

Berger Levraud

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Cédric FONTAN, Mme Estelle GOURIER, Mme Martine GOUZENNE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M. Jean-Paul BERGES, M Fabien DUPONT, M Olivier JAQUEMET pouvoir Patricia BRUNET POTENTI, M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Remboursement des frais de déplacement de la délégation ordanaise pour la participation à la cérémonie de remise des prix nationaux 2025 des Villes et Villages Fleuris.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la cérémonie de remise des prix nationaux 2025 des Villes et Villages Fleuris a lieu le mercredi 3 décembre 2025 à Paris.

Elle demande que les frais de déplacement soient remboursés à la délégation qui représentera la commune à cette occasion.

Ouï l'exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à mandater les remboursements des frais de déplacements dans la limite des crédits inscrits à la section du budget 2025,

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire

publication

du

Le Maire

Marie-Line EVERLET

